



Stratégie de déploiement du Système Informatisé de Vérification de la Légalité des bois (SIVL) Etat d'avancement et perspectives



Par: **Alain Bienvenu OSSEBI**, Coordonnateur de la Cellule de la Légalité
Forestière et de la Traçabilité (CLFT/MEF)

Ouessou, le 4 avril 2023

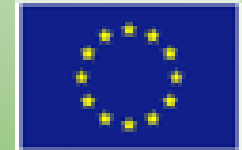




PLAN DE L'EXPOSE

- Contexte
- Rappels
- Difficultés identifiées dans la mise en service des Modules du SIVL
- Solutions proposées pour lever ces goulots d'étranglement
- Etat d'avancement de la levée des goulots d'étranglements
- Perspectives





I. contexte

- Dans le but de faciliter la vérification de la légalité des entités forestières, la République du Congo a signé l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) avec l'Union Européenne le 17 mai 2010. Cet accord instaure un régime d'autorisation FLEGT dont un des pilier est le Système de Vérification de la Légalité (SVL).
- la République du Congo s'est dotée d'un Système Informatisé de Vérification de la Légalité nommé (SIVL).
- Ce logiciel a été développé en 2016, testé et amélioré, à ce jour, l'ensemble des modules du logiciel SIVL ont été déclarés fonctionnels.





Rappels

Le Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) est composé de dix-sept (17) modules:

Module 0	Module 01	Module 02	Module 03	Module 04	Module 05
<i>Principe de Navigation</i>	Gestion des compte	Légalité	Codes à Barres	Préexploitation	Exploitation
Module 6	Module 07	Module 08	Module 09	Module 10	Module 11
Plantation	Transport	Stockage	Transformation	Sortie de Bois	Fiscalité
Module 12	Module 13	Module 14	Module 15	Module 16	Module 17
Autorisation FLEGT	Historique du produit	Système d'information géographique	Statistique	Version mobile du SIVL	Administration du système





RAPPELS

- Constats faits par la CLFT/MEF lors du CCM15 : le déploiement du SIVL a connu des avancées sur la formation des utilisateurs à 5 modules sur 17:
 - 00. Principe de navigation
 - 01. Gestion des comptes
 - 02. Légalité
 - 11. Fiscalité
 - 17. Administration du système
- La réalisation des activités planifiées d'octobre à décembre 2021 pour la mise en service du module « Fiscalité » rencontraient de nombreuses difficultés à cause de la non exécution de certains prérequis.





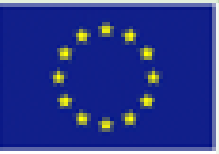
RAPPELS

- Fiscalité (Rappel) de la formation; (DDEF, DD impliquée et sociétés forestières)
- Légalité (DDEF, DD impliquées, sociétés forestières) ;
- Infractions (DDEF, DD impliquées, sociétés forestières) ;
- Permis spécial (uniquement DDEF)

Le taux de participation était de :

- DDEF(Légalité et permis spécial) : 83% (10 DDEF/12)
- Autre administration: 76% (66 /86 autres Ad)
- Entreprises: 81% (26 En/32 concernés)

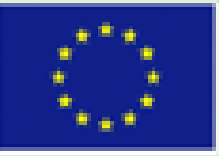




Difficultés identifiées dans la mise en service des Modules du SIVL par conséquent de son déploiement

- Exécution des prérequis institutionnels:
 - Opérationnalisation du Comité Interministériel
 - Synergie d'actions des différents intervenants
- Exécution des prérequis techniques
 - Investissement
 - Charges opérationnelles





Solutions proposées pour lever les goulots d'étranglement

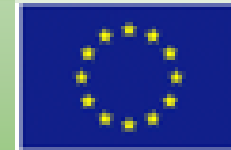
- Inscrire dans le budget de l'Etat (exercice 2023), le déploiement du SIVL en vue de l'Amélioration des recettes forestières ;
- Mettre à jour la stratégie de déploiement du SIVL en mettant en exergue les activités prioritaires pour la mise en service du modèle « Fiscalité »
- Coordonner l'action des différents acteurs pour le financement concerté du déploiement du SIVL:
 - Etat congolais (MEF, MFBPP, MEPSIR....)
 - Partenaires Techniques et Financiers (DUE, BM, AFD, FCDO, FAO, ATIBT, ...)





Etat d'avancement de la levée des goulots d'étranglement





Exécution des Prérequis institutionnels 1/2

A ce jour :

Rubriques	Etat d'avancement	Observations
Opérationnalisation du Comité Interministériel	<ul style="list-style-type: none">• Arrêté conjoint MEF/MEPSIR/MFBPP portant composition, organisation et fonctionnement de la Coordination Permanente du Comité Interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du système de vérification de la légalité (SVL) de l'APV-FLEGT a été signé par les Ministres concernés	Arrêté signé et publié
Mise à jour de la stratégie de déploiement du SIVL	Stratégie mise à jour et validée par les deux parties signataires de l'APV	Stratégie mise à jour





MISE A JOUR DE LA STRATEGIE DE DEPLOIEMENT

Version 3.5 de novembre 2018	Version 3.6 de juillet 2022
<p>Section II.A.2 – Infrastructures et RH La documentation pour l’installation du SIVL doit être produite</p>	<p>Section II.A.2 – Infrastructures et RH La documentation pour l’installation du SIVL est produite et va servir pour les formations des administrateurs informatiques SIVL</p>
<p>Section II.C.2 – Environnement de la CLFT La CLFT est logée dans des locaux du ministère du plan à la pate d’oie.</p>	<p>Section II.C.2 – Environnement de la CLFT La CLFT occupe provisoirement un bureau aménagé au Ministère de l’Economie Forestière en attendant la réfection de ses locaux à la pate d’oie</p>



MISE A JOUR DE LA STRATEGIE DE DEPLOIEMENT

Version 3.5 de novembre 2018	Version 3.6 de juillet 2022
<p>Section II.C.3 – Ressources humaines CLFT (paragraphe ajouté dans la nouvelle version)</p>	<p>Section II.C.3 – Ressources humaines CLFT Le groupe technique en charge de l'analyse des besoins d'améliorations du SIVL doit être réactivé pour prendre en compte les futures modifications en lien avec les révisions des textes de loi</p>
<p>Section III.A – Ressources humaines DCV L'équipe informatique de la DCV doit être renforcé</p>	<p>Section III.A – Ressources humaines DCV La DCV a été réorganisée en DSI selon l'approche choisie par Mme la Ministre avec 2 services: S/Archives et Documentation – S/Informatique</p>



MISE A JOUR DE LA STRATEGIE DE DEPLOIEMENT

Version 3.5 de novembre 2018

Section III.B.2 – Plan d’assurance qualité du SIVL

Le plan d’assurance qualité du SIVL doit être produit et mise en pratique, ainsi que des audits réguliers pour garantir la fiabilité de la maintenance et la sécurisation du système

Section IV.A.1 – Tous les services impliqués du MEF disposent des équipements nécessaires

Selon les états des lieux effectués en 2016, le matériel existant permet de fonctionner malgré quelques mises à niveau nécessaires

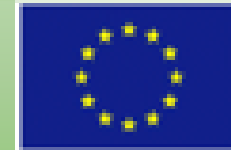
Version 3.6 de juillet 2022

Section III.B.2 – Plan d’assurance qualité du SIVL

Le plan d’assurance qualité du SIVL est produit et validé. Sa mise en pratique est nécessaire pour la mise en service du SIVL, et les audits réguliers pour garantir la fiabilité de la maintenance et la sécurisation du système sont exécutés par l’Auditeur Indépendant du Système (AIS)

Section IV.A.1 – Tous les services impliqués du MEF disposent des équipements nécessaires

Selon les états des lieux effectués en 2021 et 2022, toutes les Directions Départementales de l’Economie Forestière ont été dotées du matériel adéquat pour la mise en service des modules du SIVL (Fiscalité)



Exécution des Pré-requis institutionnels 2/2

Rubriques	Etat d'avancement	Observations
Inscription du déploiement du SIVL dans le budget de l'Etat (à partir de l'exercice 2023), en vue de l'Amélioration des recettes forestières;	<ul style="list-style-type: none"> Retraite de Kintélé, 26-28 juillet 2022: montant à inscrire estimé à: <u>1 112 180 000 FCFA</u> (464 000 000 en investissement et 648 180 000 en Fonctionnement) Inscription en cours 	Inscrit dans la loi des finances exercices 2023
Activités prioritaires pour la mise en service du modèle « Fiscalité » premier semestre 2023	Retraite de Kintélé, 29 – 30 juillet 2022: Budget, activités prioritaires et responsables identifiés:	Nécessité d'une plateforme de coordination des interventions des bailleurs par le MEF
Coordination de l'action des acteurs pour le financement de la mise en service du module fiscalité du SIVL	<ul style="list-style-type: none"> Budget: 274 000 000 FCFA (183 000 000 en investissement et 91 000 000 en fonctionnement) Acteurs: PRISP, 150 000 000 (70 000 000 en investissement et 80 000 000 en fonctionnement/Formations) 	



Accord de Partenariat Volontaire

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux



BUDGET MISE EN SERVICE DU MODULE FISCALITE DE SEPEMBRE A DECMBRE 2022

N°	Activité	Sous-activité	Budget 2023 SIVL (en millions FCFA)		Budget indicatif module fiscalité (sept-déc 2022)	Prise en charge en 2022 (Acteur)	Observations techniques	Argumentaire (pertinence 2022)
			Inves.	Fonct.				
1	Formations et recyclages	Référents des DDEF et autres DD impliquées à l'utilisation du SIVL (modules permis spécial, fiscalité et légalité)	0	60	80	PRISP	Deux sessions par an, 156 apprenants répartis dans 12 DDEF et 120 DD des autres administrations	Prioritaire
		Référents SIVL par société à l'utilisation du SIVL (modules gestion des comptes, fiscalité et légalité)	0	20		PRISP	70 apprenants répartis dans 35 sociétés forestières	Prioritaire





BUDGET MISE EN SERVICE DU MODULE FISCALITE DE SEPTEMBRE 2022 A JUIN 2023

N°	Activité	Sous Activité	Prévisions 2023	
			Invest	Fonct
1	Communication	Mise en œuvre du plan de communication sur les modules fiscalité, légalité et permis spécial du SIVL	0	41
		Abonnement au site de publication des informations pertinentes de l'APVFLEGT	0	2

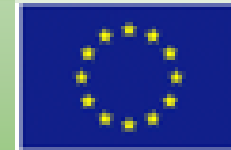
Accord de Partenariat Volontaire

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux



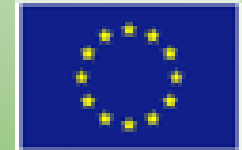
N°	Activité	Sous Activité	Prévisions 2023		Module fiscalité (millions FCFA)	Prise en charge en 2022 (Acteur)	Observations technique
			Invest	Fonct			
2	Acquisition du matériel pour le déploiement SIVL	Serveurs (10) et installation, licences de messagerie, anti-virus, certificat de sécurité pour le fonctionnement du SIVL dans le Datacenter	112	8	70	Budget Etat	Prise en compte par la DSI des Finances (Mini, du Budget)
		Infrastructures ou équipements nécessaires au sein de la CLFT pour la mise en service des modules du SIVL	22	3	3	Budget Etat	Ordinateurs et autres périphériques informatiques
		Infrastructures ou équipements nécessaires au sein des DDEF pour la mise en service des modules du SIVL	280	16	70	PRISP	Ordinateurs et autres périphériques informatiques, panneaux solaires, matériel de bureau, abonnements internet





Exécution des Pré-requis techniques 1/3

Rubriques	Investissement	Etat d'avancement	Charges opérationnelles	Etat d'avancement	Observations
Bureaux CLFT et DDEF	Réhabilitation (Réfection et mobilier)	Validé dans le cadre du partenariat Congo-UE (l'AFD)	Sécurité des locaux et entretien	Financement mobilisé	Début d'exécution mai 2023
Equipements informatiques	Acquisition et installation pour les 12 DDEF et le siège du MEF	Equipements en cours d'acquisition pour les 12 DDEF par le PRISP	Maintenance	Exécuté	Le MEF assurera la maintenance et les consommables
Internet	Installation dans les 12 départements et le siège du MEF	Connexion Fibre optique en cours d'acquisition par le PRISP pour les 12 DDEF	Abonnement internet	A financer	Fibre optique disponible et fonctionnelle au siège du MEF Abonnement DDEF assurée MEF



Exécution des Prérequis techniques 2/3

Rubriques	Investissement	Etat d'avancement	Charges opérationnelles	Etat d'avancement	Observations
Serveurs	Acquisition	Serveurs déjà Acquis par le MFBPP pour Pointe Noire	Maintenance	Assurée par le MFBPP	Reste à acquérir pour Brazzaville
Licences logiciels	Acquisition	Déjà acquis par le MFBPP pour Pointe Noire	Mises à jour	Assurée par le MFBPP	Reste à acquérir pour Brazzaville



Perspectives

- Suivre l'inscription du déploiement du SIVL dans le budget de l'Etat (exercice 2023), en vue de l'Amélioration des recettes forestières
- Réaliser les activités prioritaires pour la mise en service du module « Fiscalité » (fin du mois de juin 2023)
- Encourager les formations additionnelles en ligne à travers les outils E-learning, skype et wattsapp
- Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de déploiement du SIVL en vue de l'émission des 1^{ers} Certificats de Légalité (fin de l'année 2023)
- La mise en place d'une connexion à fibre optique des DDEF et de la CLFT pour faciliter le suivi des référents (fin de l'année 2023)





Merci pour votre aimable attention

